

# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019**

**Budget Principal M 14**

**Conseil Municipal du 21 février 2019**

## **Cadre légal : Article L 2312-1 du CGCT**

**Le débat d'orientation budgétaire (DOB) prévu à l'article L 2312-1 du CGCT intervient à la suite de la présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB).**

**Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu, les modalités de publication et de transmission de ce rapport.**

**Le Conseil municipal débat sur le rapport établi par l'exécutif, à l'issue du débat, le ROB doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.**

### **Les contraintes réglementaires :**

- Procédure obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants.
- Présentation, débat et vote en séance publique dans les deux mois précédant le budget.

**Son contenu est libre, mais par référence aux données économiques nationales et régionales, les points suivants sont généralement débattus :**

- situation budgétaire et financière de la commune et les perspectives d'évolution.
- orientations de l'année en matière de gestion et présentation des engagements pluriannuels.
- L'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune.

**En résumé .....**

**Le bien fondé du DOB, réside dans le fait que si l'action des collectivités territoriales s'inscrit dans le cadre d'un budget annuel, il permet aussi de mettre en perspective les décisions budgétaires immédiates avec les orientations politiques d'un programme sur la durée du mandat.**

## Données conjoncturelles générales

**Le contexte macro-économique impacte le contexte qui préside à l'élaboration des budgets locaux.**

### Au niveau national :

#### - Le budget de l'État :

**Loi de finance initiale de 2018.**

**Ressources : 243 Mds d'€**

**Charges : 330 Mds d'€**

**Solde du budget général : - 87 Mds d'€**

#### Observation :

Les données budgétaires inscrites dans la loi de finances 2018, vont connaître des modifications importantes liées aux mesures prises pour répondre aux revendications des « gilets jaunes » avec notamment la suppression de taxes dans les secteurs de l'énergie.

## - Le Produit intérieur brut (Pib) et Croissance :

Indicateur de la richesse produite sur l'année, il représente la valeur ajoutée totale des biens et des services produits sur le territoire national ce qui permet de mesurer la croissance économique.

Le ratio PIB / habitant, mesure le niveau de vie.

À l'international, le PIB 2018 = 2 766 mds de dollars (5<sup>ème</sup> rang mondial, contre 2 575 mds, 6<sup>ème</sup> rang mondial en 2017)

Taux de croissance :

2014	2015	2016	2017	2018
0.4 %	1.1 %*	1.2%*	2.2 %*	1.6 %**

\*Confirmation INSEE

\*\*Estimations INSEE

L'INSEE a ramené le taux de croissance 2018 de 1.9 % à 1.6 %. Qui plus est, l'effet « gilets jaunes » pourrait amputer la croissance de 0.1 % sur le 4<sup>ème</sup> trimestre 2018.

**Constat :** Un taux de croissance contrarié par un ralentissement économique conjoncturel sur 2018 mais aussi par une baisse sensible d'activité pour les mois de novembre et décembre.

Selon les économistes, une croissance comprise entre 1.2 et 1.5 % ne peut que stabiliser l'emploi. Il faut une croissance supérieure à 1.5 % pour créer de l'emploi.

## - Taux de chômage (au sens du BIT)

Décompte BIT : non compris les inactifs en recherche d'emploi.

### Niveau National

2014	2015	2016	2017	2018
10.4 %	10.6 %	10 %	8.9 %	8.9 %

### Niveau Régional et départemental

	Occitanie	Hérault
2016	11.7 %	13.6 %
2017	11 %	13.2 %
2018	10.7 %	12.9 %

**Constat** : Malgré un taux de chômage encore élevé en région et dans l'Hérault le nombre de chômeurs régresse depuis plusieurs années. Cette diminution pourrait connaître un coup d'arrêt en raison du faible taux de croissance constaté en 2018.

L'Occitanie demeure néanmoins la région la plus impactée par le chômage derrière les Hauts de France.

## - L'Inflation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
0.9	0.5 %	0 %	0.2 %	1 %	1.8 %*

Source : INSEE : \* estimation entre 1.8 et 2 %

**Constat :** Depuis 2 ans, il y a une accélération des prix à la consommation. La crainte de déflation entrevue en 2015, n'existe plus. En revanche, on constate pour 2018, un regain d'inflation dû pour l'essentiel au coût de l'énergie (+9.7 %) mais aussi à l'augmentation du prix du tabac (+14.2 %) et des fruits et légumes (+5.2 %)

L'inflation a des conséquences directes sur :

- le pouvoir d'achat des ménages
- l'épargne des particuliers
- l'investissement avec la remontée des taux d'intérêts

## - Déficit et Dette

- Le déficit public est le solde annuel négatif (dépenses > ressources) du budget des administrations publiques : État, Collectivités territoriales, Organismes de Protection Sociale). **En 2018 le déficit est estimé à 87 Mds d'€ soit 2.6 % du PIB**
- La dette publique correspond au total des « emprunts » contractés par les administrations publiques (peu d'emprunts, recours à l'émission d'obligations sur les

marchés financiers). Au 1<sup>er</sup> trimestre 2018, la dette publique est estimée à 2 255 Mds d'€ soit 97.6 % du PIB, sa répartition était la suivante : État : 80.7 %, Protection sociale : 10.2 %, Collectivités territoriales : 9.1 %

- Si la dette est un stock, le déficit est un flux. La dette représente l'addition des déficits sur plusieurs années
  
- **contraintes** : Atteinte des critères de convergence (critères de Maastricht), déficit ramené à : -3 % du PIB, objectif apparemment atteint en 2018.

### Contribution de la commune au redressement des finances publiques

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Contributions au redressement des Finances publiques	<b>30 178</b>	<b>30 178</b>	30 178	30 178	30 178	30 178
		<b>74 440</b>	74 440	74 440	74 440	74 440
			<b>75 567</b>	75 567	75 567	75 567
				<b>39 736</b>	39 736	39 736
Prélèvement					<b>5 353</b>	?
Perte annuelle depuis 2013	<b>30 178</b>	<b>104 618</b>	<b>180 185</b>	<b>219 921</b>	<b>225 274</b>	
Pertes cumulées	<b>30 178</b>	<b>134 796</b>	<b>314 981</b>	<b>534 902</b>	<b>760 176</b>	

Source : CA 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018



## Comparatif avec ou sans contribution

Exercice	DGF encaissée	Contribution au RFP	DGF sans contribution
----------	---------------	---------------------	-----------------------

2013	685 621	0	685 621
------	---------	---	---------

2014	660 676	30 178	690 854
2015	585 513	104 618	690 131
2016	508 370	180 185	688 555
2017	462 685	219 921	682 606
2018	457 332	225 274	682 606
Total	2 674 576	760 176	3 434 752

De 2014 à 2018 le manque à gagner sur la DGF aura été de : **760 176 €**

Conformément à nos engagements, il n'y aura pas de compensation du manque à gagner sur la DGF par le produit fiscal

**Maintien des taux d'imposition communaux pour 2019**

## La région OCCITANIE

Elle a été créée par la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 qui a fixé les limites territoriales des nouvelles régions.

Population au 1<sup>er</sup> 01 2019\* : **5 892 817 h. soit 8.8 % de la population française.**

PIB régional 2015\* : **159.1 milliards d'€ soit 7.25 % du PIB national.**

\*Source : INSEE

Pour info : Hérault : 1 165 412 h. (solde naturel : +0.3 % ; solde migratoire : +1.1 %)

: Teyran : 4 712 h.

## Tableau de bord de la conjoncture en région Occitanie

Source : INSEE, conjoncture économique en Occitanie, 2018.

**Légère diminution du chômage malgré l'essoufflement de l'activité économique sur le 3<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> trimestre 2018**

Rappel des données France / Région / département

	France	Occitanie	Hérault
<b>2016</b>	<b>10 %</b>	<b>11.7 %</b>	<b>13.6 %</b>
<b>2017</b>	<b>8.9 %</b>	<b>11 %</b>	<b>13.2 %</b>
<b>2018</b>	<b>8.8 %*</b>	<b>10.7 %*</b>	<b>12.9 %*</b>

\*estimation

- La baisse du chômage en 2019 n'est pas confirmée mais il ne devrait pas y avoir de dégradation des taux.
- La croissance de la population active demeure toujours plus rapide que le dynamisme de l'emploi. C'est le corollaire d'une région attractive, avec un solde migratoire important.
- Comme au niveau national, l'offre d'emploi est en décalage avec la demande et cela malgré des créations

d'emploi à la hausse, +1 % en Occitanie soit 20 000 emplois supplémentaires.

- La demande d'emploi régionale demeure forte (580 140 demandes) et progresse plus rapidement qu'au niveau national.
- La création de 14 301 entreprises au 3<sup>ème</sup> trimestre 2018, progresse de 12 % mais reste en deçà de la moyenne nationale à 17.6 %

### Synthèse :

La conjoncture économique en région reflète globalement les tendances nationales. Le dynamisme de l'activité perçu en 2017 s'est poursuivi sur le 1<sup>er</sup> semestre 2018 mais a connu un essoufflement ces derniers mois. Les conséquences du mouvement des « gilets jaunes », avec un ralentissement notoire de l'activité sur les deux derniers mois de l'année 2018, pourraient se traduire par une perte de croissance et des difficultés sur le marché de l'emploi.

Le bilan conjoncturel 2018 de l'INSEE en Occitanie, pointe toujours les mêmes secteurs d'activité qui demeurent majeurs dans le tissu économique à savoir :

- La construction et le marché de l'immobilier dans les pôles urbains.
- L'agriculture : La région est la 2<sup>ème</sup> région agricole de France avec environ 72 000 exploitations
- Le tourisme : 30 millions de visiteurs, 14 milliards d'euros soit 10 % du PIB régional et 108 000 emplois.
- L'aéronautique et le spatial : secteur en pointe au niveau international
- L'Occitanie est la 1<sup>ère</sup> région française dans le domaine de la recherche (environ 30 000 chercheurs dans les domaines aéronautiques, médicaux, viticoles ...)

# Loi de Finances 2019

(N° 2018-1317 du 28 décembre 2018)

**Après une année 2018 qui a vu la mise en place des contrats financiers ainsi que la première étape de la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables, la loi de finances pour 2019 ne prévoit pas de bouleversements majeurs pour les communes. Les concours financiers de l'État aux collectivités devraient demeurer stables en 2019.**

## - Collectivités territoriales :

- DGF 2019 environ 27 milliards d'euros. Répartition en fonction des dynamiques de population et de richesses
- Augmentation de la péréquation verticale au sein de la DGF dans les mêmes proportions que 2018, soit :
  - + 90 M € pour la DSU
  - + 90 M € pour la DSR
- Dotation équipement des territoires ruraux (DETR) 2019 :  
1 milliard d'€.
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2019 :  
570 millions d'€.

### - Bloc communal :

- Poursuite de la suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale : abattement de 30 % en 2018, 65 % en 2019, 100 % en 2020, soumis à condition de ressources.

**L'Etat prend en charge ces dégrèvements, dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017. Pour 2019, l'augmentation du produit fiscal liée à la progression des bases d'imposition devrait être compensée.**

- Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), en 2018 le taux de remboursement a été de 16.404 % sur les dépenses réelles d'investissement de 2016. Il reste inchangé en 2019. En 2019, demeurent toujours éligibles au FCTVA les dépenses d'entretien des bâtiments publics ainsi que les travaux de voirie effectués en 2017.
- En tant qu'employeur, la commune gère le prélèvement à la source de l'impôt pour ses employés.

## La situation Financière de la commune

TEYRAN : 4 712 habitants

### Résultat global 2018

	Fonctionnement	Investissement	Global
Recettes	4 474 867	1 022 311	5 497 178
Dépenses	4 187 373	716 847	4 904 220
Résultat ex.	287 494	305 464	592 958

### Observations sur les résultats de l'exercice :

Les recettes de fonctionnement 4 474 867 € comprennent :

- Les recettes effectives de fonctionnement : 4 327 048 €
- Le report d'excédent de fonctionnement 2017 : 147 819 €

**Résultat net sur les opérations de l'exercice : 139 675 €**

Les dépenses d'investissement (716 847 €) doivent être augmentées des restes à réaliser de 2018, reportés en 2019 pour un montant de 157 637 €.



**Solde positif net de l'exercice participant à l'autofinancement des nouveaux investissements pour 2018 : 147 827 €**

## **Section de Fonctionnement**

### **Tableau de synthèse des résultats financiers 2018**

<b>BP 2018</b>		<b>CA 2018</b>	
Prévisionnel Recettes hors report	4 263 121	Recettes réelles hors report	4 327 048
Report	147 819	Report	147 819
Budget prévisionnel	4 410 940	Compte administratif	4 474 867
Prévisionnel dépenses hors Épargne	4 289 408	Dépenses réelles hors Épargne	4 187 373
Épargne prévue	121 532	Épargne réalisée	287 494
Dépenses votées BP	4 410 940	Dépenses CA	4 474 867

**Le budget prévisionnel 2019 s'inscrit comme les précédents dans le cadre de nos engagements pris pour ce mandat. Pour ce faire, les crédits prévisionnels retenus en dépenses doivent répondre à deux objectifs :**

- **Gérer au quotidien l'ensemble des besoins de la commune à moyens financiers constants.**
- **Poursuivre dans l'intérêt général, les travaux d'investissement indispensables à la commune.**

**En résumé et concrètement cela doit se traduire par :**

**Au quotidien :**

- La poursuite des travaux de réfection et de maintenance de la voirie et des bâtiments communaux (contraintes majeures en matière de dépenses et de mobilisation des personnels techniques).
- Les mises aux normes des installations (sécurité, accessibilité)
- Les travaux d'économie d'énergie (éclairage public LED, chauffages, ..)
- La création en cours d'un règlement de voirie pour limiter la dégradation des revêtements.
- Le recours à une gestion cohérente et efficace des ressources humaines, notamment en matière de recrutement pour donner suite au départ en retraite de plusieurs agents dans l'année (la masse salariale est le 1er poste de dépenses).
- La prise en charge de l'encadrement de l' « Espace Jeune »
- Le maintien des subventions aux associations et la mise à disposition d'équipements municipaux conformes et opérationnels.

## Sur le moyen terme :

- La finalisation de l'étude urbaine et de la modification du PLU en appui au développement urbain du village.
- Le démarrage des travaux de la ZAC, aménagement révisé selon nos engagements de campagne.
- L'implication directe de la commune dans le développement maîtrisé du village, en recourant autant que faire se peut à la création raisonnée d'aménagements parcellaires tels que réalisés sur « La Ramognère » et « Saint Martin », ce qui favorise l'accès au logement social ou aidé.
- La mise en chantier d'équipements publics à disposition des familles : espaces verts, zones de jeux pour enfants, ...

Démarrage effectif en 2019 des travaux concernant les aménagements du camp de Liouse et du parc des Jonquières. À cet effet il convient de signaler que les délais jugés parfois trop longs pour la réalisation de tels équipements ne sont que la conséquence d'un fort investissement des élus dans la maîtrise d'ouvrage de ces projets en vue de les rendre rationnels et optimisés financièrement (meilleur rapport entre « mieux disant » et « moins disant »).

Les perspectives budgétaires 2019, cadrées par les paramètres ci-dessus, impliqueraient pour les dépenses de fonctionnement une reconduction à l'identique des crédits consommés en 2018 dans la mesure où globalement il n'y aura pas d'augmentation des recettes.

## Au niveau des dépenses :

### En fonctionnement :

- **Stabiliser le chapitre 11** : poursuivre à nouveau les efforts sur les économies d'énergie, de fournitures, examiner attentivement le renouvellement des marchés arrivant à échéance, mise en concurrence systématique des prestataires de services.
- **Contenir le chapitre 12** : la masse salariale 2 244 286 €, a représenté en 2018 : 53,6 % des dépenses. Comme indiqué supra, il s'agit du premier poste de dépenses.
- **Maitriser le chapitre 65** et ce malgré les augmentations programmées de nos participations obligatoires (service incendie, Fonjep...) et notre volonté de maintenir à hauteur de 2018 le montant des subventions aux associations.

### En investissement :

L'ouverture des différents chantiers (Camp de Liouse, Jonquières, courts de tennis), les travaux de mises en accessibilité (abris bus), les achats de divers matériels etc...demandent de prévoir une enveloppe de 700 000 € en ce qui concerne les immobilisations. Outre le recours aux

financements par reprise d'excédents, autofinancement et subventions, l'équilibre de la section pourra se faire éventuellement par l'inscription d'un emprunt d'attente.

## Au niveau des recettes :

### La Fiscalité

#### Evolution des bases nettes d'imposition

En milliers d'€	2014	2015	2016	2017	2018	2019*
Taxe d'hab.	8 125	8 322	8 454	8 538	8 656	8 900
Foncier bâti	4 886	5 014	5 098	5 203	5 326	5 500
Foncier non bâti	52	50	46	45	45	43

\* Prévisionnel

L'augmentation de l'assiette provient de la progression du coefficient de revalorisation forfaitaire des bases 1.022 soit 2.2 % pour 2019 et des nouveaux bâtis assujettis.

#### Taux d'imposition

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taxe d'hab.	14.5 %	14.5 %	14.5 %	14.5 %	14.5 %	14.5 %
Foncier bâti	16.6 %	16.6 %	16.6 %	16.6 %	16.6 %	16.6 %
Foncier non bâti	56 %	56 %	56 %	56 %	56 %	56 %

## Reconduction des taux

### Produits des impôts

En milliers d'€	2014	2015	2016	2017	2018	2019**
Taxe d'hab.	1 178	1 207	1 226	1 238	1 255	1 290
Foncier bâti	811	832	846	864	884	913
Fonc. non bâti	29	28	26	25	25	24
<b>Total</b>	<b>2 018</b>	<b>2 067</b>	<b>2 094*</b>	<b>2 127*</b>	<b>2 164</b>	<b>2 227</b>

\***Encaissements réels** : 2 119 900 € en 2016, 2 130 382 € en 2017, 2 171 578 € en 2018 (y compris les rôles supplémentaires)

\*\* **Prévisionnel**

### Les Dotations de fonctionnement (DGF, DSR, DNP)

En €	2014	2015	2016	2017	2018	2019*
<b>DGF</b>	<b>660 676</b>	<b>585 513</b>	<b>508 370</b>	<b>462 685</b>	<b>457 332</b>	<b>455 000</b>
<b>DSR</b>	<b>55 219</b>	<b>61 628</b>	<b>68 491</b>	<b>67 893</b>	<b>67 589</b>	<b>67 000</b>
<b>DNP</b>	<b>86 050</b>	<b>92 668</b>	<b>90 574</b>	<b>86 134</b>	<b>81 748</b>	<b>80 000</b>
<b>Total</b>	<b>801 945</b>	<b>739 809</b>	<b>667 435</b>	<b>616 712</b>	<b>606 669</b>	<b>602 000</b>

\* **Prévisionnel à affiner**

## L'attribution de compensation (versement CCGPSL)

Montant de l'attribution de compensation à percevoir pour 2019 :  
**310 976 €** (identique en principe à 2018).

## Analyse du résultat

### L'épargne

Fonctionnement	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes réelles	4 031 750	4 299 289	4 101 640	4 184 344	4 202 056
Dépenses	3 702 932	3 695 868	3 817 004	3 814 881	3 934 223
<b>Epargne brute</b>	<b>328 818</b>	<b>603 421</b>	<b>284 636</b>	<b>369 463</b>	<b>267 833</b>
<b>Taux épar. brute</b>	<b>8.2 %</b>	<b>14 %</b>	<b>6.94 %</b>	<b>8.83 %</b>	<b>6.37 %</b>
Annuité capital	222 735	235 081	244 265	240 607	231 532
<b>Epargne nette</b>	<b>106 083</b>	<b>368 340</b>	<b>40 371</b>	<b>128 856</b>	<b>36 301</b>
<b>Taux épar. nette</b>	<b>2.6 %</b>	<b>8.57 %</b>	<b>1 %</b>	<b>3.08 %</b>	<b>0.9 %</b>

### Rappel : formation du résultat à affecter

Épargne brute ..... 267 833 €

Solde op. ordre ..... - 128 158 €

Reprise exc. 2016 ..... 147 819 €

Montant à affecter ..... 287 494 €

**Remboursement 2018 dette en capital : 231 532 €**

## Endettement de la commune

### Situation des emprunts par établissement prêteur

Etab. Bancaire	Montant du prêt	Taux	Date Début	Dernière échéance	Annuité 2018	Annuité 2019	Annuité 2020	Annuité 2021
C.E.	996 475	2,18 %	07 2018	01 2039	40 898	60 537	60 537	60 537
CLF 03	178 017	3,58 %	01 2007	01 2020	16 389	16 389	16 389	0
CLF 13	824 931	4,65 %	07 2007	04 2020	84 914	84 914	42 457	0
C.R.C.A.	396 367	6,08 %	04 2001	04 2020	33 403	33 403	33 403	0
C.D.C.	976 500	4,51 %	05 2013	05 2027	90 988	90 988	90 988	90 988
B. post	600 000	4,04 %	05 2013	03 2028	53 532	53 532	53 532	53 532
Total annuités					320 124	339 763	297 306	205 057



**En cours de la dette au 31 décembre de l'année**  
**Annuité de la dette (Capital + intérêts) en K€**

Au 31 12	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>En cours</b>	<b>3 337</b>	<b>3 074</b>	<b>2 839</b>	<b>2 595</b>	<b>2 354</b>	<b>2 284</b>	<b>2 021</b>
<b>Annuité</b>	<b>363</b>	<b>369</b>	<b>366</b>	<b>364</b>	<b>350</b>	<b>320</b>	<b>340</b>
<b>intérêts</b>	<b>150</b>	<b>146</b>	<b>131</b>	<b>120</b>	<b>109</b>	<b>89</b>	<b>77</b>
<b>capital</b>	<b>213</b>	<b>223</b>	<b>235</b>	<b>244</b>	<b>241</b>	<b>231</b>	<b>263</b>

*En cours de la dette = solde créditeur cpte 16 – solde cpte 1688*

*Intérêts de la dette = débits nets cpte 6611 (section de fonctionnement)*

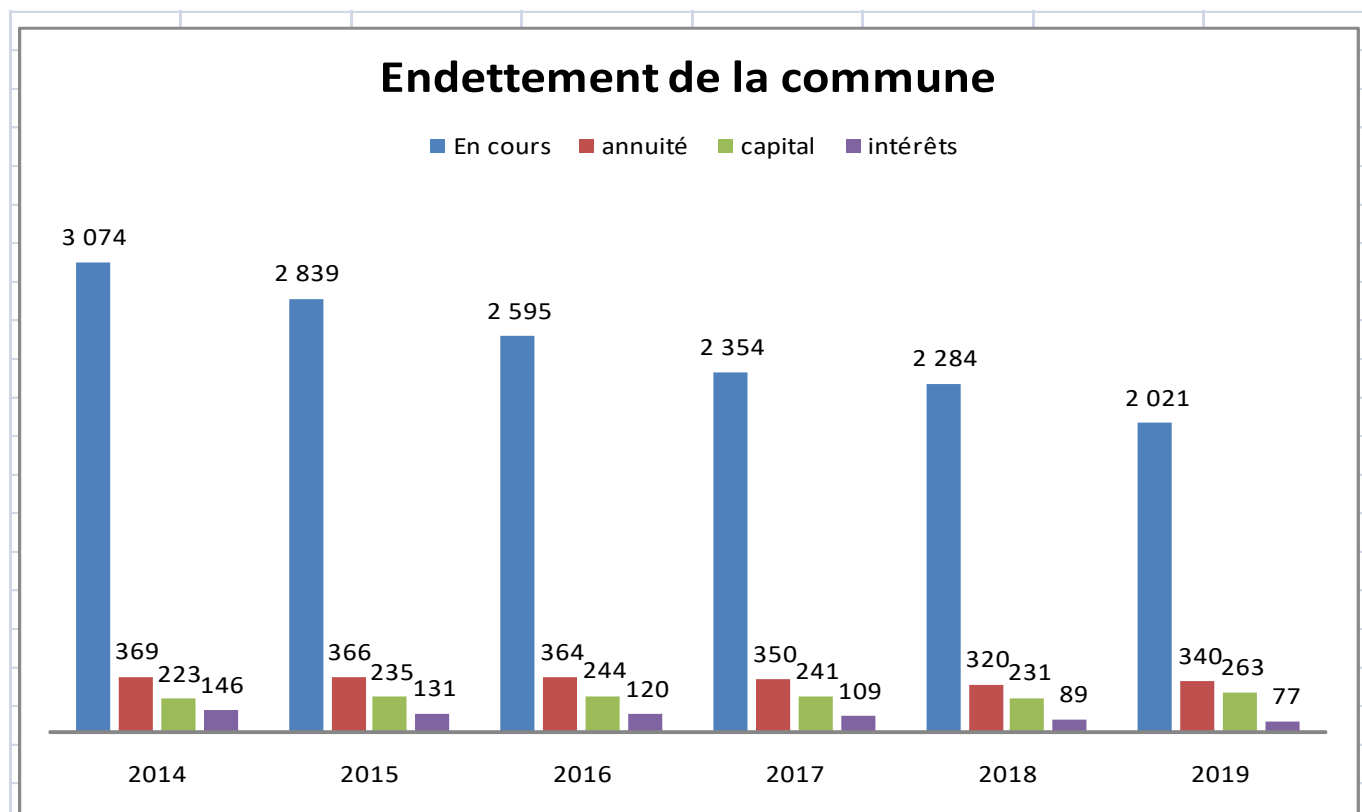
*Remboursement capital de la dette = débits nets cpte 164 (section d'investissement)*

***Endettement par habitant***

31/12/ 2015	31/12/ 2016	31/ 12/ 2017	31/12/ 2018	31/12/2019
4 651 hab.	4 726 hab.	4 711 hab.	4 712 hab.	4 712 hab.

<b>610 €</b>	<b>549 €</b>	<b>500 €</b>	<b>484 €</b>	<b>429 €</b>
--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

## Courbe de désendettement



**Capacité de désendettement = Épargne brute / en cours de la dette à la clôture de l'exercice**

(En combien d'années une collectivité pourrait – elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son auto financement brut ?)

**À la clôture de l'exercice 2018**, l'en cours de la dette s'élève à 2 284 000 € et l'épargne brute à 267 833 €, **la capacité de désendettement est légèrement supérieure à 8 ans, le seuil critique se situe au-delà de 10, 12 ans.**

**Observation** : Ratio très aléatoire et à forte variabilité.

Pour mémoire : 2014 : **9 ans** ; 2015 : **-5 ans** ; 2016 : **9 ans** ; 2017 : **6 ans** ; 2018 : **8 ans.**

**La seule certitude est que le désendettement de la commune est constant depuis le début du mandat.**

**En cours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2014 : 3 337 K€**

**En cours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2019 : 2 284 K€**

**La commune a remboursé 1 053 K€ de capital et 595 K€ d'intérêts depuis le début du mandat.**

### **Incidences d'un emprunt d'équilibre sur les finances communales.**

Comme indiqué supra, la règle de l'équilibre budgétaire sera respectée en section d'investissement par l'inscription en recettes d'un emprunt d'équilibre au cas où. En effet, cette possibilité sera ou ne sera pas utilisée en fonction des plannings de réalisation des travaux du Camp de Liouse et des Jonquières notamment, pour lesquels il y aura certainement des reports de facturations. Par ailleurs, la clôture reportée à fin 2019 des budgets annexes aboutis, représente un autofinancement à venir de plus de 160 000 €.

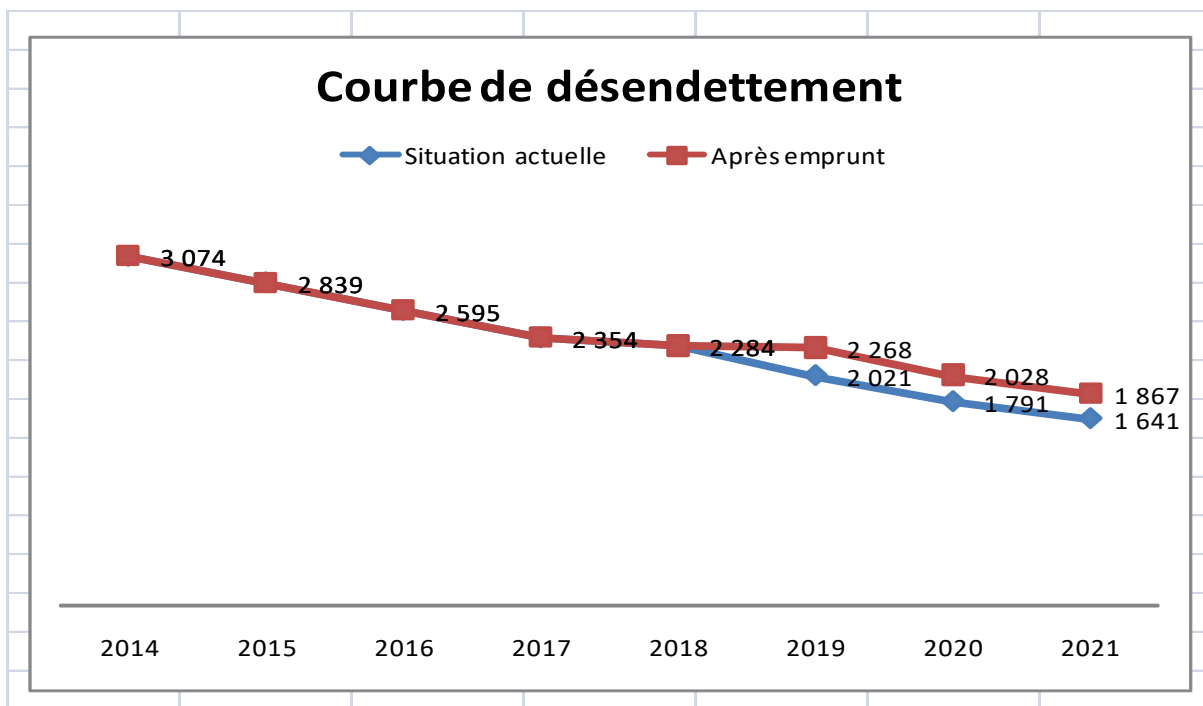
### **Hypothèse d'un recours à l'emprunt**

Emprunt de 250 000 € sur 20 ans au taux de 1.89 % avec une annuité de remboursement de 15 040 € (Information C.E.). 1<sup>ère</sup> échéance au 10 / 2019

### **Comparatif de l'encours de la dette avant et après le recours à l'emprunt**

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Situation actuelle	3 074	2 839	2 595	2 354	2 284	2 021	1 791	1 641
Après emprunt	3 074	2 839	2 595	2 354	2 284	2 268*	2 028*	1 867*

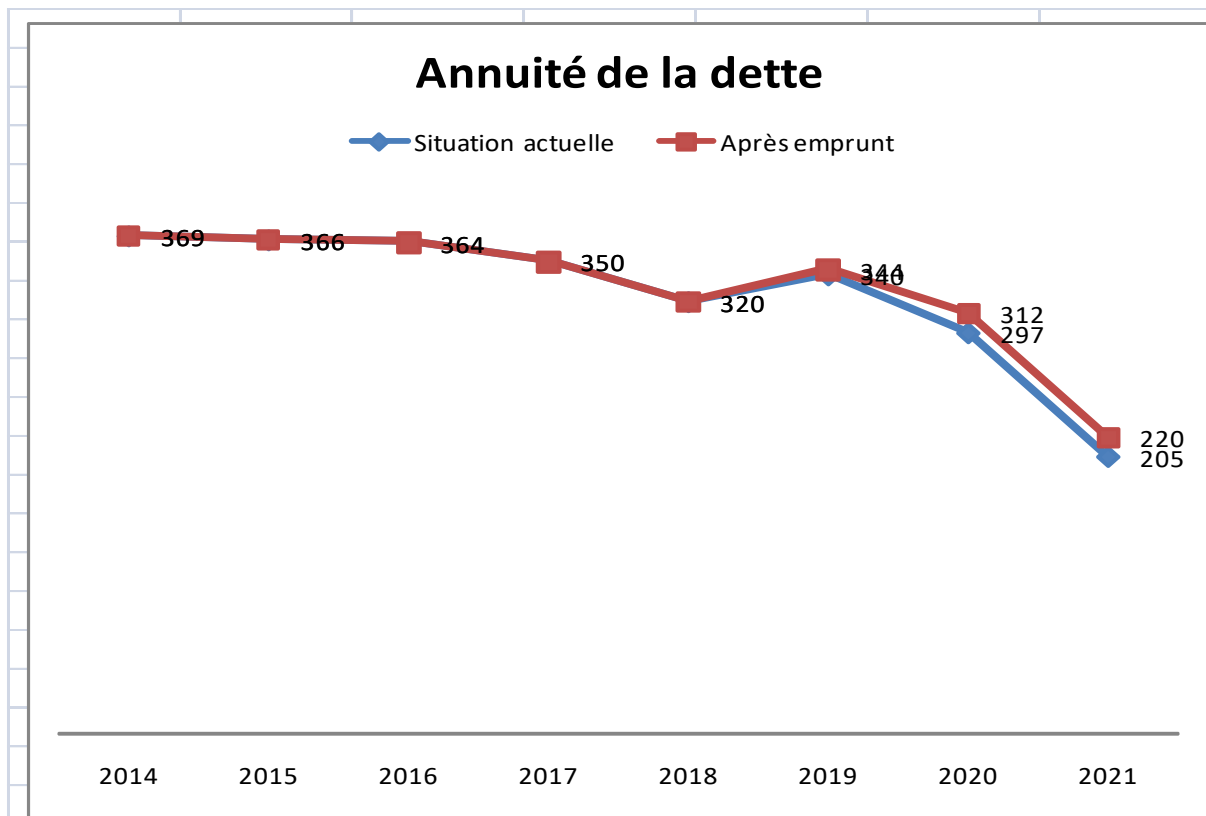
**\*prévisionnel**



### Comparatif de l'annuité de la dette avant et après le recours à l'emprunt

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Situation actuelle	369	366	364	350	320	340	297	205
Après emprunt	369	366	364	350	320	344*	312*	220*

\*prévisionnel



## En conclusion.....

Les orientations budgétaires pour 2019 s'inscrivent dans l'obligation de maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Malgré ces contraintes financières, les différentes mesures et modes opératoires adoptés (mise en concurrence des entreprises,

**rationalisation des dépenses, recherches de financements etc...)  
doivent nous permettre de maintenir les objectifs de gestion et  
d'aménagements projetés.**